

## Communiqué de Presse

Paris, le 12 mars 2019

### La dispensation sous protocole : une réponse concrète aux besoins des patients

Aujourd'hui, les Français connaissent des difficultés d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Désertification et diminution du temps médical saturent les consultations et les services d'urgences imposant la nécessité d'une réorganisation des soins. Cette dernière, associée à une évolution du système de soins, est proposée par le rapporteur du projet de loi Santé - le Député Thomas MESNIER, à travers un amendement permettant la mise en place de la dispensation sous protocole par les pharmaciens.

La dispensation sous protocole est une nouvelle forme de collaboration entre médecins et pharmaciens afin d'assurer la prise en charge des soins de premier recours pour un ensemble de pathologies déterminé. Cet amendement propose de mettre en place ce dispositif à travers un projet commun bâti entre pharmaciens et médecins au sein des projets de santé des Communautés Pluri-professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

En pratique, il s'agit de permettre au pharmacien de dispenser certains médicaments à prescription médicale obligatoire, à partir de l'interrogatoire du patient et d'arbres décisionnels préalablement établis et validés par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ils seront élaborés en concertation avec les médecins, évitant ainsi un quelconque lien d'intérêt financier lors de la dispensation.

Les pharmaciens, experts du médicament, devront s'acquitter d'une formation préalable à l'utilisation des arbres décisionnels, des processus d'inclusion ou de réorientation des patients dans le cadre du protocole. Il sera par ailleurs indispensable d'assurer une communication optimale et une information du médecin, notamment à travers le dossier médical partagé.

**Les jeunes générations de professionnels de santé appellent de leurs vœux à cette réponse concrète et immédiate aux besoins des Français. L'exercice pluri-professionnel doit mettre fin aux corporatismes, et remettre le patient au centre des préoccupations. Professionnels de santé, acteurs politiques, étudiants, les patients comptent sur vous, il est temps d'agir !**

Robin **TOCQUEVILLE - - PERRIER**

Président

[president@anepf.org](mailto:president@anepf.org)

06 85 40 91 31

Elisabeth **ADENOT – AUDEBERT**

Attachée de Presse

[presse@anepf.org](mailto:presse@anepf.org)

06 33 64 03 00

Avec le soutien de la FAGE, de la FNESI et de l'ANESF :



Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France  
4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris  
[www.anepf.org/](http://www.anepf.org/) [contact@anepf.org](mailto:contact@anepf.org)

*Représentée au CNESER et au CNOUS - Nommée à la CNEMMOP et à l'ONDPS  
Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA*

